



Le directeur général

Décision n° 13 036 portant délégation de signature

Le directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Vu les articles L.411-1 à L.411-21, R.411-1 à R.411-26 du code du tourisme et notamment son article R.411-17 autorisant le directeur général à déléguer sa signature,

Vu le décret du 31 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,

Décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LE SQUER, chef de service études AMOA de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ci-après « l'ANCV »), à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de ses attributions et dans le respect des procédures et des règlements en vigueur dans l'établissement :

1°/ A titre permanent :

- Les autorisations d'absence et les validations des oublis de badgeages.

2°/ En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno KRETZ, directeur des systèmes d'information de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances :

2-1/ Toutes correspondances^(*) et décisions.

2-2/ Les engagements budgétaires inférieurs à 15 000 € hors taxes, les bons de commande portant sur un montant, par bon de commande, inférieur à 60 000 € hors taxes et les factures pour service fait.

^(*) Le terme « *correspondances* » s'entend dans le sens qui y est employé exclusion faite de tout courrier à l'attention des représentants des pouvoirs publics.



2-3/ Pour le bon fonctionnement de la direction des systèmes d'information :

- les frais de mission de ses collaborateurs.

Article 2

La présente décision portant délégation de signature au profit de Monsieur Philippe LE SQUER, chef de service études AMOA de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, annule et remplace toute précédente délégation de signature faite à son profit portant sur le même objet.

Article 3

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera mise en ligne sur le site Internet de l'ANCV www.ancv.com.

Fait à SARCELLES, le 18 septembre 2013

SIGNE : Philippe LAVAL
Philippe LE SQUER